

**SYTRAL : les indemnités indûment perçues
ne sont toujours pas remboursées !**

Le président et le vice-président du SYTRAL traînent des pieds pour rembourser les indemnités qu'ils s'étaient octroyées (**M. RIVALTA, 161 000 €, et M. BARRIOL, 50 000 €**) et que le tribunal avait déclarées illégales.

Attaqués par certains administrateurs du SYTRAL, ces messieurs ont reçu le soutien de M. COLLOMB, président du Grand Lyon.